

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
DE RECHERCHE**
Séance du mercredi 30 novembre
2022
Délibération n°2022-69

DÉLIBÉRATION N°2022-69 : Bilan CVEC de l'année universitaire 2021/2022

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte et notamment son article 17 ;

Vu le règlement intérieur du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

Considérant que :

Les 19 membres en exercice du Conseil d'administration et de recherche ont été valablement convoqués en vue d'approuver le bilan CVEC de l'année universitaire 2021/2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration et de recherche approuve à l'unanimité le bilan CVEC de l'année universitaire 2021/2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombres de votants (présents et représentés)	13
Membres en exercice	19	Nombres de membres représentés	2
Nombre de pouvoirs	2		

Votants	13	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	---------------	----------

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

le bilan CVEC de l'année universitaire 2021/2022

Fait à Dombéni, le 30 novembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration et
de recherche du CUFR

Anrafani COMBO

Le directeur du CUFR



Aurélien SIRI

Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier
des Universités le :

*En application de l'article R.421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi
par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un
délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au
représentant de l'Etat à Mayotte.*

Certifié exécutoire le : 20/11/22

**Secrétaire Générale d'Académie adjointe
Directrice du pôle Expertise et Services**

*En application de l'article 21 du Décret n° 2011-1299 précité, les
délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un
délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de
l'Etat à Mayotte.*

Tatiana DELEVOYE

Classée au registre des délibérations du Conseil d'administration et de recherche, consultable au
secrétariat de Direction du CUFR de Mayotte.

Document mis en ligne le :

Bilan CVEC – CA du 30 novembre 2022

Pour mémoire, la Commission CVEC, Contribution de Vie étudiante Et de Campus, est un outil pour promouvoir le développement de la vie étudiante et accompagner les associations universitaires constituées en les aidant à présenter des projets artistiques, culturels ou d'aménagement de la vie étudiante à destination des usagers. Elle a été instaurée par la loi ORE, Loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants en mars 2018.

Cette commission créée au CUFR en mars 2021 a pour objectif principal de fédérer et de créer une dynamique commune pour l'amélioration de la vie étudiante, la contribution payée annuellement par les étudiants étant, *« destinée à favoriser leur accueil et leur accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention »* (article L.841-5 du code de l'éducation).

Bilan en 5 points présenté et validé par la CCVEC du 16/11/2022 :

- Bilan des actions réalisées au cours de l'année 2022 (actions sociales et actions projets étudiants),
- Fonctionnement des deux sous commissions (action sociale et action projets),
- Présentation des 2 associations étudiantes,
- Point sur l'arrivée du CROUS à Mayotte au 1er janvier 2023,
- Perspectives pour l'année 2023 (choix des thématiques prioritaires, axes de développement de la vie étudiante, implication des étudiants).
-



1/ Bilan des actions menées par la CVEC au titre de l'année 2022

Avec la création de la Commission CVEC en mars 2022, les actions sociales et les projets sont désormais cadrés par le règlement intérieur de la CVEC et la charte des associations étudiantes approuvés par le Conseil d'administration du CUFR. Pour mémoire, le produit de la CVEC n'est pas le seul à destination de la vie étudiante. Le CUFR contribue également à des actions notamment culture et santé sur ses fonds propres.

Les crédits ouverts au titre de la CVEC au 1^{er} janvier 2022 comprenant les reliquats 2021 étaient de 85.574 €. Chiffres donnés lors de la commission CVEC du 28 mars 2022.

Dans la notification finale de juillet 2022, au titre de la campagne de 2021/2022, le CUFR était bénéficiaire de 42 euros par étudiant inscrit s'étant acquitté de la CVEC. Le montant final versé par étudiant a été de 63,69 euros par étudiant. Pour info, 1312 étudiants inscrits. D'où un montant à percevoir de 83571,72 euros auxquels se sont rajoutés les reliquats de 2021.

Pour information :

La clé de répartition votée au CA dans le respect des dispositions réglementaires du décret 2019-205 du 20 mars 2019 a permis de ventiler ainsi les crédits ouverts :

- **35 % aux aides sociales et œuvres universitaires (entre autre, bons alimentaires)**

Aides sociales :

- Repas à 1 euro statutaire pour les boursiers, accordé aux étudiants en demande sociale
- Bons alimentaires d'urgence
- Aides frais d'études



- Aide matériel informatique
- Aide au logement
- Aide transport
- Aide frais de santé

En plus de ces aides, nous avons instauré des vacances d'infirmières (une deuxième infirmière a été recrutée), des vacances de psychologue.

Le rectorat a mis à disposition depuis début octobre une demi-journée par semaine un assistant social.

- **15% aux services de médecine préventive et de promotion de la santé**
 - achat de médicaments,
 - préservatifs féminins
 - Initiation aux premiers secours
 - Sensibilisation aux IST et violences sexuelles

De plus, la mise en place du dispositif « Qare » a permis aux étudiants de recourir à des consultations médicales à distance.

- **5% aux activités physiques et sportives**
 - Prévention sécurité en milieu aquatique (savoir nager/savoir sauver)
Il a été mis en place des cours de natation sur le créneau de vie étudiante, à savoir 16 séances de 3 heures x 4 groupes
 - Des enseignements de rugby ont eu lieu sur le créneau de vie étudiante.
Les frais de transport ont été pris en charge.
- **45 % aux activités culturelles et artistiques**

Deux échanges inter universitaires ont eu lieu. Vous trouverez ci-dessous le descriptif de chaque déplacement.



Un séjour d'échange universitaire avec la Guyane a été programmé du 20/02 au 06/03/2022. Ce séjour a permis à 4 étudiants de rencontrer leurs homologues guyanais sur le campus de l'université de Guyane puis de réaliser une masterclass audiovisuelle dont la restitution a été partagée avec l'ensemble de la communauté étudiante du CUFR par le biais d'une exposition photos et d'une conférence de restitution en visio avec l'Université de Guyane.

Un 2^{ème} séjour universitaire d'échange avec la Polynésie a été programmé du 10 au 28 novembre 2022. Il a permis à 3 étudiants de participer à un colloque organisé par l'Université de Polynésie sur les dispositifs pédagogiques innovants. Un échange avec les étudiants polynésiens suivi d'une masterclass avec un artiste ont également été proposés. Ces rencontres seront restituées à la communauté du CUFR sous la forme d'une conférence proposée par les étudiants et d'une exposition de photographies installée par les étudiants mahorais dans le hall de l'université en février 2023.

En 2022, la vie étudiante s'est également déployée à travers un certain nombre d'actions :

- ⇒ Journées des étudiants du CUFR : Présentation des talents du CUFR : culture, sport, art (mai 2022)
- ⇒ Les Journées d'accueil des néo-entrants L1 : La rentrée universitaire des étudiants pour l'année 2022-2023 a débuté le 24 août dernier par deux journées d'accueil des néo entrants.

C'était la 2^{ème} mouture de ces journées d'intégration qui ont permis aux nouveaux étudiants de L1 et du DU PaRéo (passeport vers la réussite et l'orientation) de découvrir les aspects pédagogiques et la vie étudiante à l'université de Mayotte.

Ces journées ont mobilisé à la fois les personnels administratifs, les enseignants et les partenaires contactés qui ont tous répondu présents (Maison de Protection des Familles – Comité Territorial de Rugby – Cercle



des Nageurs de Mayotte – CEMEA Mayotte – Mayotte Entraide Etudiant – Association étudiante UNEF Mayotte – Association étudiante TaniTsika – SDIS 976 – UFOLEP/PSL – Secours Catholique – CROS Mayotte – Rediab’ Ylang – Médecine Préventive).

L’objectif des JANE est d’améliorer l’accueil des nouveaux étudiants par l’intégration et l’échange. Ces journées facilitent l’intégration des nouveaux étudiants à leur nouvel environnement et créent des liens entre étudiants, associations, institutions et partenaires du CUFR. Cet objectif a été atteint et le retour des étudiants est particulièrement positif.

Un concert réservé aux usagers a été financé par la CVEC.

2) Fonctionnement des 2 sous commissions

a) Sous-commission « action sociale »

La sous-commission CVEC « Action sociale » a permis en 2022 l’instruction des demandes d’aide sociale déposées par les étudiants grâce à une convention passée avec le CROUS de la Réunion qui a permis l’instruction sociale à distance. En 2022, trois sous commissions ont été réunies, une au mois d’avril, une autre en juillet et une troisième en novembre dernier.

Ces 3 commissions ont permis d’examiner 117 demandes d’aide sociale (aide au logement, aide financière pour le règlement des frais d’inscription, aide à l’équipement informatique, aide alimentaire d’urgence, aide exceptionnelle au titre de l’opération Ecole Bleu Outremer)

Opération bleu outremer : 22 étudiants à bord du bateau Marion Dufresnes. Certains étudiants n’avaient pas les moyens d’acheter des chaussures de sécurité, 1 bleu de travail, 1 vêtement chaud.

Depuis le 1^{er} octobre, un Assistant Social a été déployé une demi-journée par semaine par le Rectorat d’Académie dans l’attente de la nomination d’un



Assistant Social sur un poste temps plein comme promis par la ministre de l'enseignement supérieure lors de sa visite au CUFR en novembre 2021.

Quelques rappels :

La sous-commission « action sociale » se réunit :

- Autant que de besoin pour examiner les demandes d'aide sociale.
- Autant que de besoin pour examiner les demandes d'aide matérielle et informatique, ou autres aides

Composition de la sous-commission « action sociale » :

- Le Président de la commission de CVEC ou son représentant
- La direction des services
- L'assistant social
- Deux représentants des étudiants
- Un représentant des départements

b) Sous-commission « aide aux projets »

La CCVEC encadre et structure également les projets étudiants et leur permet de demander des financements pour l'amélioration de la vie étudiante, le développement de la culture et des sports sur le campus.

En 2022, trois sous-commissions projets se sont réunies le 05 avril, le 16 mai et le 8 novembre. Elles ont permis de financer pour les étudiants concernés deux séjours culturels et d'échanges interuniversitaires en Guyane (17.916 euros) et en Polynésie (17.400 euros), les journées d'accueil (12.900 euros), un tournoi de tennis de table de l'association Unef (1200 euros), la journée vie étudiante (1.500 euros).

La sous-commission « aide aux projets » se réunit :



- Deux fois au moins par année universitaire pour examiner les actions proposées par les départements, les pôles ou les associations étudiantes du CUFR, dans le cadre des « projets d'initiatives étudiantes ».

Composition de la sous-commission « aide aux projets » :

- Le Président de la commission de CVEC ou son représentant
- Le responsable du pôle Culture
- Deux représentants des étudiants
- Un représentant des départements
- Une personnalité extérieure

3/ Deux associations étudiantes

- L'association UNEF
- L'association TaniTsika

4/ CROUS à Mayotte

Lors de la commission CCVEC, le Directeur général M. Sempere a annoncé la création du CROUS Réunion / Mayotte à partir du 1^{er} janvier 2023.

Trois personnes devraient rejoindre le CUFR. Deux administratifs et un assistant social temps plein.

5/ Proposition de thématiques 2023

La communauté des usagers propose chaque année des actions soutenues par la commission CVEC. Les usagers sont ainsi invités à décliner les thèmes proposés en actions concrètes pour les étudiants du CUFR constituant ainsi un programme annuel d'actions susceptibles d'être co-financées par la CVEC.



Pour l'année 2023, les membres de la CCVEC ont décidé de poursuivre la promotion des projets destinés aux usagers du CUFR visant à l'amélioration de la vie étudiante (intégration, santé, accueil, conditions matérielles sur le campus chapiteaux), la connaissance des arts et de la culture (ateliers de pratique, séjour culturels, masterclass avec des artistes, spectacles), les sports, l'engagement étudiant.

Ces axes correspondent à la fois aux priorités nationales et aux priorités affichées par le CUFR en matière de développement de la vie étudiante et de campus :

Santé, prévention, handicap
Accompagnement social
Sport
Art, culture et échanges inter-universitaires
Vie associative
Citoyenneté, égalité
Environnement et développement durable
Aménagement du campus
Accueil et intégration des étudiants

Dans l'attente de la communication de projets étudiants complémentaires, voici une proposition de programmation des actions CVEC au titre de l'année 2023

- ⇒ Journée de sensibilisation aux handicaps (date et programme à définir, un premier contact avec Mme Aïcha Boukir, Directrice de l'AFEPA a été pris)
- ⇒ Journée de sensibilisation à la prévention des maladies sexuellement transmissibles (en lien avec l'IFSI et infirmières du CUFR)

Cette dernière journée a été évoquée lors de la première conférence territoriale sur la vie étudiante organisée par le rectorat d'académie

- ⇒ Journée de la vie étudiante et de l'engagement (mai 2023)



- ⇒ Itinéraires culturels 2023 : permettre aux étudiants mahorais de découvrir d'autres campus et d'autres cultures à travers des séjours culturels dans l'Hexagone, dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger. Des contacts ont été pris dans ce sens avec l'Université de Nouvelle Calédonie pour l'année 2023. En lien avec le projet « Traversées » soutenu par l'INTERREG-V, des séjours seront proposés à Moroni (Comores) en février 2023, à Tuléar (Madagascar) en mai 2023 et à Marseille en juin 2023.

